



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels
Et de Moyens
(DPM)
n° 2024-01-02
Affaire suivie par :
Christian Rosset
Tél : 05 67 76 58 23
Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr
69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 26 février 2024

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration
Spécial Départemental
dans sa séance du 07 février 2024,
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 07 février 2024,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 26 février 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, les fermetures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- BRIATEXTE	1 poste
- CAGNAC LES MINES	1 poste
- CASTELNAU DE LEVIS	1 poste
- FIAC	1 poste
- GAILLAC Louise Michel	1 poste
- LABRUGUIERE Marie Curie élémentaire	1 poste
- LESCURE D'ALBI Pauline Kergomard	1 poste
- SAINT JUERY René Rouquier	1 poste
- SAINT SULPICE Henri Matisse	1 poste
- SALVAGNAC	1 poste
- VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	1 poste
- RPI CARBES/CASTRES/FREJEVILLE	1 poste

Article 2 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, les ouvertures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ALBI Rochegude	1 poste
- CASTRES Aillot	1 poste
- CASTRES Louis David	1 poste
- CASTRES Roulandou élémentaire	1 poste
- COUFOULEUX maternelle	1 poste
- ESCOUSENS	1 poste
- GAILLAC La Clavelle Vendôme	1 poste
- RPI GARRIGUES/LUGAN/SAINT AGNAN	1 poste
- RPI TEULAT	1 poste

Article 3 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre provisoire et pour la durée de l'année scolaire 2024-2025, l'ouverture de poste dans l'école primaire suivante :

- CUNAC 1 poste

Article 4 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre conditionnel, l'ouverture de poste dans l'école maternelle suivante :

- LAVAU le Pigné 1 poste

Article 5 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, les fermetures de décharge de direction suivantes :

- BRIATEXTE	- 0.50 de décharge
- CAGNAC LES MINES	- 0.17 de décharge
- CASTELNAU DE LEVIS	- 0.08 de décharge
- FIAC	- 0.25 de décharge
- LESCURE D'ALBI Pauline Kergomard	- 0.08 de décharge
- SAINT SULPICE Henri Matisse	- 0.50 de décharge
- SALVAGNAC	- 0.08 de décharge
- VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	- 0.25 de décharge

Article 6 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction suivantes :

- ALBI Rochegude	+ 0.50 de décharge
- CASTRES Louis David	+ 0.50 de décharge
- CASTRES Roulandou Elementaire	+ 0.17 de décharge
- RPI TEULAT	+ 0.25 de décharge

Article 7 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, l'ouverture de la décharge de direction suivante au titre de l'ouverture de poste arrêtée au 07 septembre 2023 :

- COUFOULEUX élémentaire + 0.17 de décharge

Article 8 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre définitif, l'ouverture de décharge de direction au titre du regroupement d'écoles suivant :

- Regroupement REALMONT élémentaire et maternelle + 0.17 de décharge

Article 9 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre provisoire et pour la durée de l'année scolaire 2024-2025, l'ouverture de décharge de direction suivante :

- CUNAC + 0.08 de décharge

Article 10 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2024, à titre conditionnel, l'ouverture de décharge de direction suivante :

- LAVAU Le Pigné maternelle + 0.25 de décharge

Article 11 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn**



Marie-Claire DUPRAT